



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

concurrence

Question écrite n° 43751

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la lutte contre la contrefaçon. Si un plan d'action qui prévoit, notamment la création d'un groupe de travail rassemblant douaniers, juges, policiers et gendarmes a été mis en place, il devient urgent pour la France de coordonner sa lutte au niveau européen, avec en particulier l'Italie, véritable porte-avions de la contrefaçon au coeur de l'Union européenne. Mais aussi au niveau international avec, notamment, la Chine, car c'est de ce pays que proviennent 80 % des produits contrefaits vendus dans le monde. La contrefaçon est un mal qui détruit chaque année 30 000 emplois en France, et la Mayenne a été douloureusement touchée ces derniers mois. C'est pourquoi il souhaite connaître ses intentions à l'encontre de pays comme la Chine et l'Italie, bases de l'industrie de la contrefaçon, de plus en plus étroitement liée au crime, à la mafia et au terrorisme.

Texte de la réponse

La Chine est le pays d'origine de 34 % des contrefaçons saisies en 2003. Bien que dans une moindre mesure, l'Italie, eu égard aux efforts accomplis par les autorités de ce pays au cours des dernières années, figure également parmi les pays d'origine de la contrefaçon. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre du plan gouvernemental anti-contrefaçon annoncé au conseil des ministres le 2 juin 2004, des mesures spécifiques ont été prévues pour renforcer la lutte contre la contrefaçon à l'échelon international. Une coopération particulière a été proposée aux deux pays susvisés. En particulier, un nouveau comité franco-italien anti-contrefaçon, plus décisionnel et plus opérationnel, sera mis en place prochainement, le Gouvernement français ayant reçu l'accord du Gouvernement italien sur ce point. Par ailleurs, un réseau d'experts français regroupant des conseillers et attachés douaniers, les experts de l'Institut national de la propriété industrielle et des agents des missions économiques et couvrant soixante-quinze pays a été mis en place en vue de permettre l'échange d'informations sur la situation mondiale et d'apporter une aide aux entreprises françaises à l'étranger afin qu'elles puissent faire valoir leurs droits dans les pays de contrefaçon.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43751

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5237

Réponse publiée le : 21 septembre 2004, page 7313